

VILLE DE NOUMEA

----

POLE RESSOURCES

----

Direction de l'Administration,  
du Juridique et des Moyens

----

Service des Moyens Généraux

----

NB/364

N° 2023/03

2023

(ND) P

NOTE EXPLICATIVE

DE SYNTHESE

----

OBJET : Modification de la délibération n° 2022/538 du 14 juin 2022 portant attribution de véhicules de fonction

P.J. : - 1 projet de délibération  
- 1 délibération consolidée

Par délibérations n°s 2022/537 et 2022/538 du 14 juin 2022, le conseil municipal a fixé les conditions d'utilisation des véhicules municipaux et des véhicules des agents dans l'exercice de leurs fonctions et a attribué nominativement des véhicules de fonction aux secrétaire général, secrétaires généraux adjoints, directeurs, directeurs-adjoints, directeur/chef de cabinet et responsable de la communication en exercice.

Depuis la précédente modification par délibération n° 2022/1331 du 22 décembre 2022, Monsieur Eric-Marie MAUGARD a été nommé directeur de cabinet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 et Madame Jennifer GRANERO a été nommée secrétaire générale adjointe en charge du pôle ressources à compter du 11 janvier 2023.

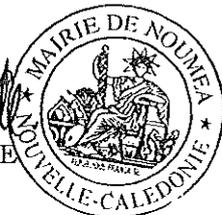
En conséquence, il convient d'actualiser la liste des attributaires en intégrant ces nouvelles nominations.

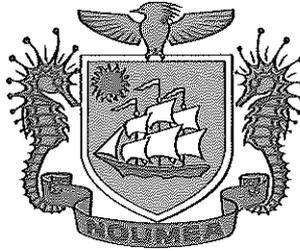
Il est donc proposé au conseil municipal de modifier les dispositions de l'article 1<sup>er</sup> de la délibération n° 2022/538 du 14 juin 2022 portant attribution de véhicules de fonction.

Tel est l'objet du projet de délibération ci-joint que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Nouméa, le 3 février 2023

Le Maire,  
  
Sonia LAGARDE





VILLE DE NOUMEA

224

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, le jeudi 23 février à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

### ETAIENT PRESENTS :

	Mme	Sonia LAGARDE	Mme	Kimberley BARONI
	M.	Jean-Pierre DELRIEU	Mme	Laurène CASSAGNE
	Mme	Chantal BOUYE	M.	Michel DESMEUZES
	M.	Patrick GUILLO	Mme	Christine BELLET
	M.	Tristan DERYCKE	M.	Jean-Marie FIRMIN-GUION
	Mme	Diane BUI-DUYET	Mme	Liliane CONDOUMY
<b>DATE DE CONVOCATION</b>	M.	Warren NAXUE	M.	Claude CHARLOT
<b>17.02.2023</b>	Mme	Françoise SUVE	Mme	Muriel GERMAIN
	M.	Marc ZEISEL	Mme	Christiane SARIDJAN
	Mme	Pascale SERVENT	M.	Jérémie KATIDJO-MONNIER
	M.	Michel FONGUE	M.	Joseph BOANEMOA
<b>DATE D'AFFICHAGE</b>	Mme	Janine BAJON	Mme	Laurie HUMUNI
<b>17.02.2023</b>	Mme	Vaimoé ALBANESE	M.	Emmanuel BERART
	M.	Alexandre MACHFUL	Mme	Christine LE SAINT
	M.	Bruno CAPY	Mme	Davina FAUA
	Mme	Tuilogona O'CONNOR	M.	Bernard LAVANDIER
	M.	Marc LE LEIZOUR		

formant la majorité des membres en exercice.

### ABSENTS EXCUSES :

	Mme	Fabienne CHARDIGNY	Mme	Stéphanie PAIMAN
Nombre de	Mme	Isabelle LAFLEUR	Mme	Anne-Christine CHIMENTI
conseillers en exercice	:	53	M.	Christophe DELIERE
	M.	Nicolas BRIGNONE	M.	Makaokio FIHIPALAI
	Mme	Cindy PRALONG	M.	Patrick SAKOUMORI
Nombre de présents	:	33	M.	Daniel HINSCHBERGER
Nombre de votants	:	51	Mme	Magali MANUOHALALO
(18 procurations)	M.	Luc BRUN	Mme	Veylma FALAE
	Mme	Valérie LAROQUE	M.	Eric MELTESALE
	M.	Christophe DELESSERT	Mme	Jeanne POELLABAUER
	Mme	Charlotte THAI AWE		

Madame Kimberley BARONI a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2023/ 224  
modifiant la délibération n° 2022/538 du 14 juin 2022 modifiée portant attribution  
de véhicules de fonction

Le conseil municipal de la ville de Nouméa, réuni en séance publique, le **23 FEV. 2023**

VU la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU la loi n° 99-210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération du conseil municipal de la ville de Nouméa n° 2022/537 du 14 juin 2022 fixant les conditions d'utilisation des véhicules de la Ville et des véhicules personnels des agents dans l'exercice de leurs fonctions,

VU la délibération du conseil municipal de la ville de Nouméa n° 2022/538 du 14 juin 2022 modifiée portant attribution de véhicules de fonction,

VU la délibération du conseil municipal de la ville de Nouméa n° 2022/128 du 23 février 2022 modifiée relative au budget principal primitif 2022,

VU la note explicative de synthèse n° 2023/03 du 3 février 2023,

La commission de l'administration générale, de la prévention et de la sécurité entendue en séance du 9 février 2023,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

**NOTIFIE le 27 FEV. 2023**

ARTICLE 1<sup>er</sup> /

L'article 1<sup>er</sup> de la délibération n° 2022/538 du 14 juin 2022 susvisée est modifié comme suit :

- au cinquième alinéa, les mots : «Monsieur Ludovic LOMBARD, secrétaire général adjoint» sont remplacés par les mots : «Madame Jennifer GRANERO, secrétaire générale adjointe».
- après le cinquième alinéa, il est inséré un nouvel alinéa ainsi rédigé : «Monsieur Eric-Marie MAUGARD, directeur de cabinet».

ARTICLE 2 /

Le délai de recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa notification et de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

ARTICLE 3 /

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au commissaire délégué de la République pour la province Sud, notifiée aux intéressés et publiée par voie électronique.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 23 FEV. 2023

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA LE 27 FEV. 2023

Le secrétaire de séance,



Kimberley BARONI

Le maire,



DESTINATAIRES :

- |                     |   |   |
|---------------------|---|---|
| SUBD. ADMINIS. SUD  | - | 1 |
| D. F. (dont T.P.S.) | - | 2 |
| D.R.H.              | - | 1 |
| D.A.J.M. (SMG)      | - | 1 |
| INTERESSES          | - | 2 |
| MISE EN LIGNE       | - | 1 |

Mis en ligne le :

28 FEV. 2023

## Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

MODIFICATION DELIBERATION 2022--538 DU 14 JUIN 2022 MODIFIEE PORTANT ATTRIBUTION DE VEHICULES DE FONCTION

---

Date de transmission de l'acte : 28/02/2023

Date de réception de l'accusé de réception : 28/02/2023

---

Numéro de l'acte : 2023-224 ( voir l'acte associé )

Identifiant unique de l'acte : 988-200012508-20230223-2023-224-DE

---

Date de décision : 23/02/2023

Acte transmis par : Celine MARTINI ID

---

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 4. Fonction publique  
4.1. Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.  
4.1.9. Avantages en nature (logement de fonction/véhicule/téléphone...)